

MANDATÉ : Conseil de quartier de Montcalm

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2010-152

<p>1. Événement, date et lieu (10-11-09)</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Centre culture et environnement Frédéric Back, 870, avenue De Salaberry, salle de répétition, 19 h</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Modification au Règlement sur l'urbanisme de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou relativement à sa concordance au Programme particulier d'urbanisme colline Parlementaire (dispositions normatives) RCA1VQ 32</p>										
<p>4. Présences</p> <p>Membres avec droit de vote : M^{mes} Louise Dépatie, Lise Santerre, MM. Guy Boivin, Pierre Godin et Salim Haouari.</p> <p>Membres sans droit de vote : M^mc Anne Guérette, conseillère municipale et M. Yvon Bussièrès conseiller municipal</p> <p>Personnes-ressources : M^mc Françoise Roy et M. André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou.</p>												
<p>5. Information présentée</p> <p>Rappel de la démarche de consultation du PPU colline Parlementaire et de la présente étape de consultation qui porte sur la modification du Règlement sur l'urbanisme de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou relativement à sa concordance avec le PPU colline Parlementaire (dispositions normatives) adopté par le conseil municipal, le 5 juillet dernier. Présentation d'information relative à la présente consultation : demande d'opinion au conseil de quartier. La consultation dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sera tenue par la présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à une prochaine assemblée du conseil d'arrondissement. Le projet de modification ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.</p>												
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté</p> <p>À la majorité, il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou de modifier le projet de règlement RCA1VQ 32 selon les recommandations formulées sur le zonage par le conseil de quartier de Montcalm à la consultation publique sur le PPU colline Parlementaire du 9 juin 2010 : Densification et hauteur des bâtiments : Exploiter les stationnements en façade des bâtiments, mais le faire avec circonspection en tenant compte, entre autres choses, des répercussions des nouvelles constructions sur la mobilité des personnes, de la valeur patrimoniale des bâtiments existants à proximité, de la conservation de la lumière et du paysage; Château Saint-Louis (site 2) : Ne pas construire de nouveaux bâtiments entre la rue et le bâtiment existant, mais prévoir le remplacement de l'espace de stationnement en plein air par un stationnement souterrain recouvert par un espace vert. La Ville devrait acquérir le terrain à cette fin; Le Montmorency (site 3) : Ne pas construire en façade du bâtiment et y aménager un espace vert et un stationnement souterrain. S'il devait y avoir un bâtiment nouveau à cet endroit, il est proposé une hauteur maximale plus en harmonie avec le bâtiment du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et les autres constructions dans ce secteur, soit 13 mètres; Ancien couvent des Franciscaines (site 4) : Autoriser une hauteur de 20 mètres, la hauteur prévue de 32 mètres apparaissant excessive par rapport à la hauteur des bâtiments existants; Îlot Turnbull (site 8) : Permettre la construction du site, mais il est important de conserver également des espaces verts à cet endroit comme à proximité du Grand Théâtre; Îlot D'Aiguillon (site 13) : Réduire la hauteur de 28 mètres à 20 mètres comme il en est des bâtiments à proximité; Îlot des Sœurs-de-la-Charité (site 15) : Revoir la hauteur prévue de 20 mètres et la réduire à 13 mètres. La hauteur prévue apparaît excessive comparée à la hauteur des bâtiments existants; Secteur de la Grande Allée : Favoriser le déploiement des services de proximité pour le développement de la Grande Allée plutôt que des services à caractère ludique (bars et restaurants), lesquels pourraient être contingentés; prendre des mesures pour assurer la diversité des commerces et éviter la concurrence avec les autres commerces du secteur. Ne pas permettre l'extension du zonage établissements hôteliers, résidences de tourisme, y compris en usage conditionnel, et restauration sur Grande Allée, à l'ouest de la rue de Claire-Fontaine; Stationnement : Faire respecter le règlement municipal concernant les prévisions d'espaces de stationnement pour chaque nouvelle construction, et les demandes d'exemption devront être traitées très strictement pour ne pas amener à la baisse les aires de stationnement dans le secteur concerné par le PPU; Habitation, mixité des populations : Soutenir l'accès à la propriété pour les jeunes familles dans les quartiers centraux, notamment en prévoyant un zonage autorisant l'installation de CPE, et viser la mixité de la population : jeunes, personnes âgées, immigrants, ménages à faible revenu, etc.</p>												
<p>7. Options soumises au vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pour</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	Pour	4	Contre	0	Abstention	1	Total	5	<p>8. Description des options</p> <p>Recommander à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou de modifier le règlement RCA1VQ 32 selon les recommandations formulées sur le zonage par le conseil de quartier de Montcalm à la consultation publique sur le PPU colline Parlementaire du 9 juin 2010.</p>	
Option	Nombre de votes											
Pour	4											
Contre	0											
Abstention	1											
Total	5											

MANDATÉ : Conseil de quartier de Montcalm

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2010-152

9. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 0
Nombre de commentaires : 0

Questions et commentaires :

Aucune question et aucun commentaire du public.

10. Questions et commentaires du mandaté

Questions :

Aucune question

Commentaires :

Considérant que le PPU colline Parlementaire adopté en juillet dernier par le conseil municipal comprenait les orientations, les objectifs, les actions et les dispositions normatives en matière de zonage; considérant que la présente consultation porte sur la concordance du règlement d'urbanisme de l'arrondissement avec les dispositions normatives de zonage contenu au PPU et, de ce fait, il apparaît qu'en pratique rien ne peut être changé en matière de zonage dans le cadre de la présente consultation; considérant que les recommandations sur le zonage présentées par le conseil de quartier à la consultation publique du PPU colline Parlementaire le 9 juin 2010 sont toujours pertinentes; à la majorité, les membres du conseil se prononcent en faveur de transmettre à l'arrondissement les recommandations formulées en juin 2010.

N'ayant pu participer à la démarche d'élaboration des recommandations du conseil de quartier qui ont été présentées dans le cadre de la consultation sur le PPU en juin 2010, considérant que certaines de ces recommandations touchent des zones extérieures au quartier, un membre indique qu'il s'abstiendra au moment du vote sur la présente proposition.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire. À annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Lise Santerre
Présidente
Conseil de quartier de Montcalm

10 novembre 2010

Préparé par



André Martel
Conseiller aux consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou